

DEC132002INC

Décision portant renouvellement de Monsieur Michel LACROIX aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5280 intitulée « Institut des Sciences Analytiques ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5280 intitulée « Institut des Sciences Analytiques » et nommant M. Pierre TOULHOAT, directeur de cette unité ;

Vu la décision n° 123288INC du 3 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Michel LACROIX, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5280 intitulée « Institut des Sciences Analytiques » ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Michel LACROIX, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée est renouvelé dans ses fonctions pour une durée de six mois à compter du 1^{er} juillet 2013 jusqu'au 31 décembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 juin 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand